

Cotita sécurité – Club métier

Points d'actualité

29 septembre 2016



Points d'actualité

Actualisation de l'IISR

Modifications apportées au texte de base jusqu'au 15 février 2016

Cette version intègre l'arrêté du 8 janvier 2016 relatif à la signalisation du covoiturage

<http://www.equipementsdelaroute.developpement-durable.gouv.fr/les-versions-actualisees-a-fevrier-2016-de-l-a442.html>



ARRETE DU 24 NOVEMBRE 1967
relatif à la signalisation des routes et autoroutes

(Journal officiel du 7 mars 1968)

Modifié par les arrêtés de :

17 novembre 1967 (JO du 17 décembre 1967)	4 avril 2001 (JO du 4 mai 2001)
13 janvier 1970 (JO du 22 août 1970)	16 décembre 2006 (JO du 1 janvier 2007)
4 février 1972 (JO du 20 août 1972)	18 mai 2007 (JO du 12 mai 2007)
28 mars 1973 (JO du 23 juillet 1973)	10 février 2011 (JO du 22 septembre 2011)
17 juillet 1974 (JO du 7 août 1974)	27 décembre 2009 (JO du 15 décembre 2009)
10 juillet 1975 (JO du 4 septembre 1975)	17 février 2010 (JO du 6 mars 2010)
12 août 1977 (JO du 11 août 1977)	11 février 2011 (JO du 22 septembre 2011)
13 juin 1978 (JO du 17 juillet 1978)	23 juin 2009 (JO du 8 août 2009)
14 décembre 1979 (JO du 11 janvier 1980)	22 janvier 2010 (JO du 12 janvier 2010)
22 septembre 1981 (JO du 18 octobre 1981)	21 mai 2011 (JO du 4 mai 2011) rectificatif de 24 septembre 2011
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	8 décembre 2011 (JO du 27 décembre 2011) rectificatif de 14 janvier 2012
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	17 janvier 2012 (JO du 27 janvier 2012)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	2 janvier 2013 (JO du 21 janvier 2013)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	21 décembre 2013 (JO du 11 janvier 2014)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	4 mars 2014 (JO du 14 mars 2014)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	31 décembre 2014 (correction de rectification d'urgence - JO du 23 décembre 2014)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	27 décembre 2014 (déposition des étiquettes des sections de distribution de carburant et de réparation - JO du 28 décembre 2014)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	11 mai 2015 (JO du 19 mai 2015)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	15 juin 2015 (JO du 3 juillet 2015)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	15 janvier 2015 (JO du 6 février 2015)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	17 septembre 2015 (JO du 6 octobre 2015)
10 février 1983 (JO du 11 mars 1983)	8 janvier 2016 (JO du 7 janvier 2016)

Avertissement :
Cette version consolidée de l'arrêté précité établie par les services de la Délégation à la sécurité et à la circulation routière n'a qu'une valeur documentaire. Il est rappelé que seuls font foi les textes publiés au Journal officiel (cf. site [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)).

SECURITE ROUTIERE
TMS RESPONSABLES
DSCBAA4

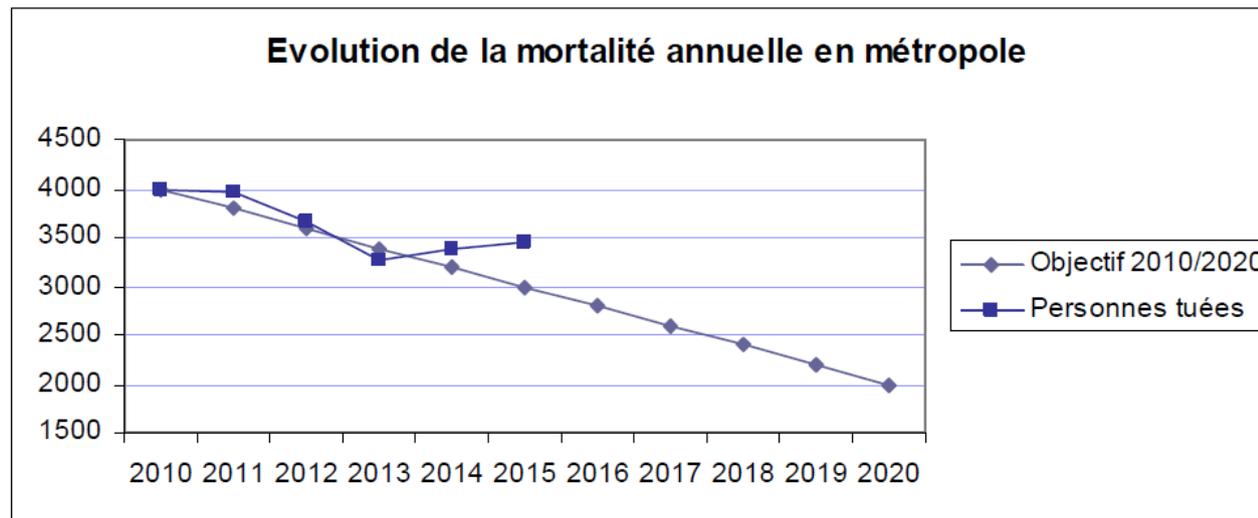
Arrêté du 24 novembre 1967 modifié - FC 20160120 1

Points d'actualité



Bilan définitif de l'accidentalité routière 2015

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/espace-presse/publications-presse/bilan-definitif-de-l-accidentalite-routiere-2015>



Objectif européen : < 2 000 personnes tuées d'ici 2020

Points d'actualité

Bilan définitif de l'accidentalité routière 2015



Bilan de l'année 2015	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	dont blessés hospitalisés
Année 2015	56 603	3 461	70 802	26 595
Année 2014	58 191	3 384	73 048	26 635
Différence 2015 / 2014	-1 588	77	-2 246	-40
Evolution 2015 / 2014	-2,7%	2,3%	-3,1%	-0,2%

- 51 personnes tuées / million d'habitants en Europe en 2014
- 53 personnes tuées / million d'habitants en France en 2015

Points d'actualité



Bilan définitif de l'accidentalité routière 2015

Enjeux :

- 70 % des blessés graves sont des usagers vulnérables : motocyclistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons
- Les deux roues motorisés représentent 43 % des blessés graves, 22 % des personnes tuées et moins de 2 % du trafic motorisé
- 1 personne tuée sur 5 l'est dans un accident impliquant un conducteur novice
- Les 15-29 ans représentent 35 % des blessés graves et 31 % des personnes tuées
- 14 000 blessés graves chaque année n'ont pas 30 ans

Points d'actualité



Parution du Guide voirie urbaine



L'aménagement des espaces de voiries urbaines et espaces publics requiert, quelle que soit l'échelle, une approche pluridisciplinaire qui va au-delà d'aspects fonctionnels liés aux déplacements.

<http://www.certu-catalogue.fr/voirie-urbaine-guide-d-amenagement.html>

Document sur la sécurité des passages à niveau sur voirie communale et intercommunale



Note d'information
Sécurité – Équipements – Exploitation – Conception

Sécurité des passages à niveau sur voirie communale et intercommunale

Ce que les maires et les présidents d'intercommunalité doivent savoir...
Note aux services techniques

Résumé
La France compte plus de 15 000 passages à niveau dont plus de dix mille sont situés sur la voirie communale ou intercommunale. Ce nombre de passages tend à augmenter avec la croissance de l'intercommunalité. Un grand nombre de ces passages sont à l'initiative de la commune ou de l'intercommunalité. Ce document a pour objectif de fournir aux maires et aux présidents d'intercommunalité des conseils pratiques pour assurer la sécurité des passages à niveau sur la voirie communale et intercommunale.

En 2014, en matière de sécurité, il s'agit de :

- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.
- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.
- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.

Les domaines en interaction, et pouvant être affectés :

- le domaine routier
- le domaine ferroviaire

Le texte est en deux langues, français et anglais, et est disponible en format PDF et en format papier. Il est accompagné d'un guide de conception et d'un guide de maintenance.



Sécurité des passages à niveau Ce que les maires et les présidents d'intercommunalités doivent savoir...

Un passage à niveau (PN), c'est...

... le croisement de deux infrastructures :

- la route
- la voie ferrée

La sécurité des passages à niveau est assurée par le Code de la voirie (article R. 422-2), qui définit le principe de la sécurité des passages à niveau.

... la sécurité des deux infrastructures :

- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.
- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.
- un passage à niveau (PN) est un passage à niveau où la voirie communale ou intercommunale est en contact avec une voie ferrée.

... des domaines en interaction, et pouvant être affectés :

- le domaine routier
- le domaine ferroviaire

Le texte est en deux langues, français et anglais, et est disponible en format PDF et en format papier. Il est accompagné d'un guide de conception et d'un guide de maintenance.

Une plaquette et une note d'information ont été élaborées

<http://www.infra-transport-materiaux.cerema.fr/spip.php?page=article&id>

Note n° 02 | Mai 2016

Collection | Références

Fiche N°1 | Mai 2016

Collection | L'essentiel

Points d'actualité



Note des éléments normatifs à préciser pour acquérir un support à sécurité passive

<http://www.equipementsdelaroute.developpement-durable.gouv.fr/no-support-a-securite-a446.html>

- Vérifier que l'équipement entier a bien été testé et est certifié CE, en application de la norme **NF EN 12767**
- Demander un certificat au poseur, attestant que l'équipement a été conformément installé
- S'assurer qu'une surveillance et un entretien réguliers sont réalisés

Conseils d'achat pour les supports à sécurité passive (SSP)

L'arrêté du 14 avril 2015 modifiant l'ISIR permet désormais l'utilisation de supports à sécurité passive pour la signalisation routière.

L'arrêté du 9 avril 2015, modifiant l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif aux performances et aux règles de mise en service des panneaux de signalisation routière permanente, précise que les supports à sécurité passive doivent être marqués CE et donne les performances minimales à respecter :

- en application de la norme NF EN 12899 pour les performances générales d'un support de signalisation ;
- et en application de la norme NF EN 12767 pour les performances relatives à la sécurité passive.

La possibilité d'utilisation de supports à sécurité passive offre une nouvelle solution dans le traitement des obstacles latéraux qui continuent à représenter un enjeu important pour la sécurité routière. Leur emploi ne doit cependant pas être systématique et doit résulter d'une analyse préalable comparant les autres solutions possibles : un guide va être prochainement diffusé sur le sujet et une journée nationale d'information sur le traitement des obstacles latéraux est organisée le 29 juin 2016 (pour vous inscrire <http://enqueteur.dgitm.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=23917&lang=fr>).

Des conseils d'achat doivent également être suivis afin de s'assurer que les dispositifs répondront bien aux performances attendues :

- 1) demander au fabricant de fournir un certificat attestant que l'ensemble du dispositif installé (supports, fixations des panneaux, panneaux) correspond bien au dispositif testé et qui a obtenu la certification CE en application de la norme NF EN 12767. La norme précise que c'est l'ensemble de l'équipement qui doit être testé et pas qu'une partie.
- 2) demander au poseur de fournir un certificat attestant que le dispositif a été installé conformément à la notice de pose fournie par le fabriquant.
- 3) s'assurer ensuite qu'une surveillance et un entretien réguliers sont réalisés conformément à la notice d'entretien fournie par le fabriquant : cet entretien régulier est nécessaire pour garantir le maintien du niveau des performances dans le temps et le comportement en cas de choc.

En cas de doute, contacter une direction territoriale du CEREMA

Points d'actualité

Payant



Guide sur la sélection, la mise en œuvre et la maintenance des supports à sécurité passive

- Typologie, caractéristiques, performances
- Configurations où le SSP est utile ou non
- Règles de l'art
- Usage des SSP (feux, signalisation, candélabres)
- Aspects réglementaires et normatifs

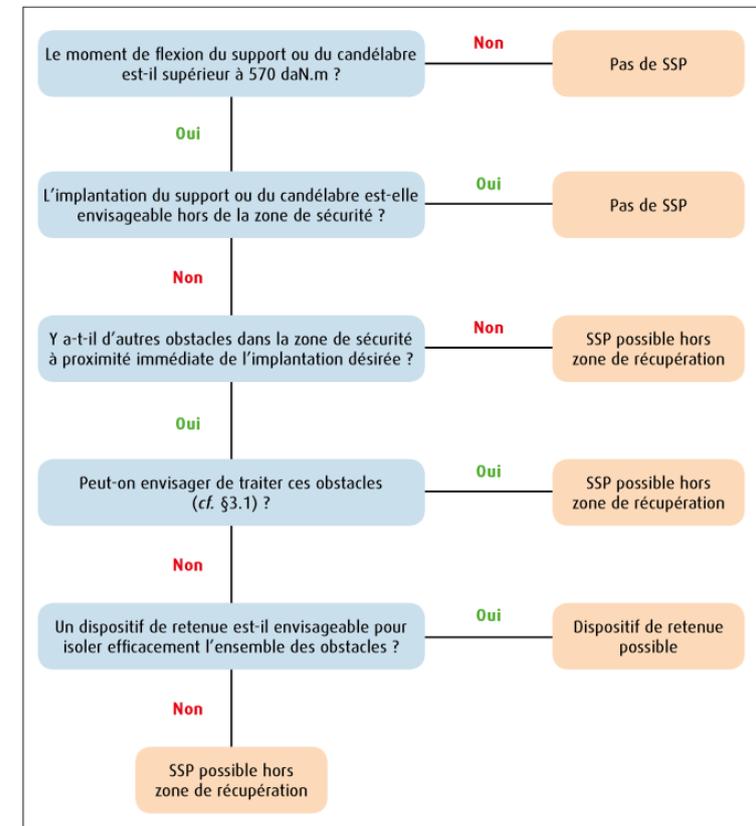
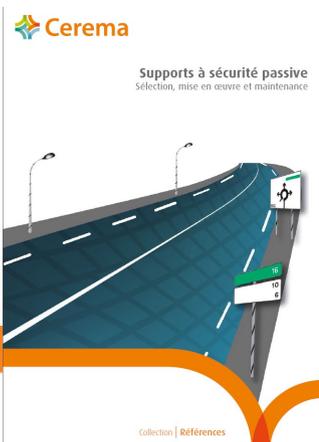


Figure 10 : Méthodologie d'aide à la décision de mise en place d'un SSP (Source : Cerema)

Points d'actualité

Expérimentation de feux de signalisation au sol en Allemagne

La ville d'Ausbourg teste un dispositif de feux de circulation au sol, à des arrêts de tramway particulièrement fréquentés par les étudiants. Les feux sont vert en permanence, sauf à l'approche d'un tramway où ils clignotent au rouge.



Points d'actualité



« Vers une Route Autrement pour une Conduite Apaisée »

http://www.infra-transport-materiaux.cerema.fr/spip.php?page=article&id_article=6020

Objectifs :

- dresser un état des lieux sur le concept de « route apaisée »
- et proposer des pistes pour le concrétiser.

Organisation :

- la première partie présente la démarche initiée par le Sétra
- la deuxième partie dresse un inventaire des démarches existantes qui contribuent directement ou indirectement au concept
- la troisième partie conclut sur le concept de « route apaisée » et propose une liste d'études et de recherches à mener pour rendre le concept opérationnel.



Points d'actualité



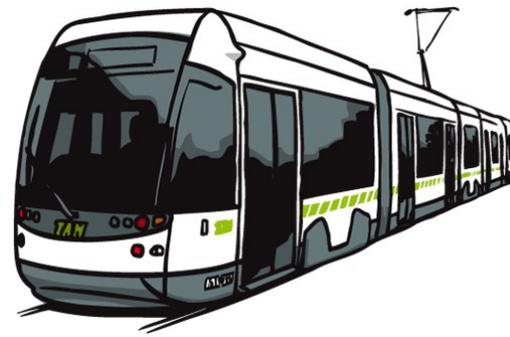
Note du CEREMA pour le développement des modes actifs en zone peu dense

http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/note_zonespeudenses_modesactifs_cle6cdcc1.pdf

Objectifs :

- Pour une approche globale des modes actifs dans l'organisation des mobilités en zones peu denses
- Pour un aménagement apaisé et attractif des centres bourgs
- Pour l'aménagement d'espaces dédiés aux modes actifs
- Pour l'élaboration d'un schéma cohérent de territoire cyclable
- Pour faire des modes actifs un maillon à part entière du déplacement multimodal
- Pour des actions de sensibilisation et d'informations auprès des citoyens

Points d'actualité



Rapport sur l'insertion du tramway dans la circulation générale :

<http://www.territoires-ville.cerema.fr/tramway-dans-la-circulation-generale-analyse-de-a2005.html>

Analyse de la jurisprudence concernant les accidents en présence de verglas ou de neige

http://www.infra-transports-materiaux.cerema.fr/IMG/pdf/Guide_Analyse_jurisprudence.pdf

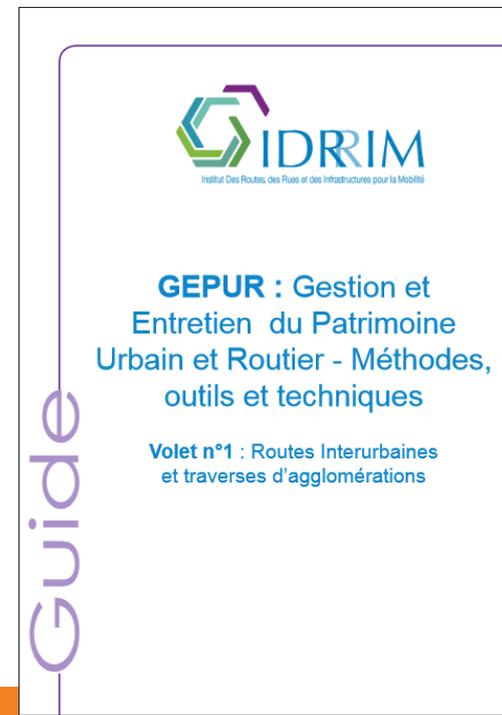


Points d'actualité

Guide sur la gestion et l'entretien d'un patrimoine d'infrastructures en interurbain - IDRRIM :

<http://www.idrrim.com/ressources/documents/8/4426-04.07.16-Guide-GEPUR.pdf>

- État des lieux
- Méthode de hiérarchisation d'un réseau
- Définition des niveaux de service
- Évaluation d'état du patrimoine
- Méthodologie et techniques d'entretien routier
- Stratégie
- Élaboration du budget
- Exemples



Points d'actualité



Parution de fiches de la DTecTV :

- PAMA : « Passage piéton spécifique »
- PAMA : « Marquage des trajectoires matérialisées pour les cycles »
- Réseau cyclable à haut niveau de service
- Dispositifs anti-accès motorisé



Club Concerto : 7 octobre matin à Bron et 14 octobre matin à Dijon

Merci de votre attention

Mathis Beltrami
Cerema Centre-Est – DMOB

mathis.beltrami@cerema.fr